

Développement

**s o c i a l**

# Politique en accessibilité universelle



2 0 2 5 - 2 0 3 0

longueuil

# Table des matières

<b>Mot de la mairesse</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
Pourquoi une politique en accessibilité universelle?	4
Définition de l'accessibilité universelle	4
Concepts fondamentaux	5
Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)	5
Cadre légal	7
<b>Vision de la Ville en matière d'accessibilité universelle</b>	<b>8</b>
<b>Démarche d'élaboration</b>	<b>10</b>
<b>Principes directeurs</b>	<b>14</b>
<b>Axes d'intervention</b>	<b>15</b>
Aménagement	15
Transport et mobilité durable	16
Communication	16
Emploi	17
Programmes et services	17
Sensibilisation et formation	18
<b>Mécanismes de suivi</b>	<b>19</b>
<b>Conclusion</b>	<b>21</b>
<b>Références</b>	<b>22</b>
<b>Annexe I – Définitions et concepts théoriques</b>	<b>24</b>
<b>Annexe II – Longueuil en chiffres</b>	<b>27</b>
Portrait de la Ville	27
Portrait de la population longueilloise	27
<b>Annexe III – Plans d'action populationnels transversaux</b>	<b>31</b>
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle	31
Plan d'action Municipalité amie des aînés	32
Plan d'action de la politique familiale	33
Plan d'action jeunesse	34

## Mot de la mairesse

À l'instar des actions réalisées en faveur du vieillissement actif, de lutte au racisme et à la discrimination, en itinérance et en immigration, la Ville de Longueuil a entrepris une démarche visant à se doter d'une Politique en accessibilité universelle, réaffirmant ainsi la priorité qu'elle accorde à l'inclusion sociale et à l'amélioration de l'expérience citoyenne.

Après deux ans de travail, je suis fière que Longueuil se dote d'une politique structurante, fruit d'une démarche collaborative et consultative impliquant citoyens, organismes communautaires et acteurs municipaux, afin de transformer notre ville en un espace plus inclusif où chaque citoyenne et citoyen peut participer pleinement à la vie collective. Un comité de travail multipartite a défini cinq principes directeurs et six axes d'intervention couvrant autant de secteurs que l'aménagement, le transport, les communications, l'emploi et les services.



Alors que nous échafaudons notre vision à travers divers plans et politiques déposés ces dernières années, nous veillons à les faire correspondre et à leur conférer une portée globale, comme ce sera le cas pour la Politique en accessibilité universelle. Cette dernière guidera la réalisation de différents plans d'action de la municipalité dans l'objectif de transformer Longueuil en une ville plus inclusive à travers diverses actions concrètes, intégrées aux différents plans d'action municipaux.

Je tiens à saluer la contribution de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, le Réseau Surdité Montérégie, le Centre Petite Échelle, l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés et le Foyer Saint-Antoine de Longueuil à la confection de la politique. Un remerciement particulier à AlterGo, dont l'expertise précieuse a su orienter cette démarche avec rigueur et engagement. Par la mise en œuvre de cette toute première politique en accessibilité universelle, la Ville de Longueuil réaffirme son engagement à repenser ses pratiques et à intégrer ces principes dans l'ensemble de ses actions. En tant que gouvernement de proximité, nous avons le devoir de garantir l'accès à nos services et nos infrastructures pour toutes et tous.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink that reads "Catherine Fournier".

**Catherine Fournier**  
Mairesse de Longueuil

# Introduction

## Pourquoi une politique en accessibilité universelle ?

Pour une municipalité, se doter d'une politique en accessibilité universelle, c'est se donner les leviers nécessaires pour contribuer au développement d'une société plus inclusive, où chaque personne – peu importe sa condition – peut participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique.

Une politique en accessibilité universelle permet aussi à une municipalité d'identifier et de mettre à profit les ressources et les outils à sa disposition pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population en assurant l'accès aux services municipaux.

En somme, se doter d'une politique en accessibilité universelle, c'est avant tout un engagement fort envers l'inclusion, la dignité et le bien-être de l'ensemble de la population d'une municipalité.

## Définition de l'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle<sup>1</sup> permet la participation de toutes et de tous pour assurer l'équité des expériences et des occasions offertes. L'approche équitable et inclusive de l'accessibilité universelle concerne les produits, les procédés, les services, les informations et les environnements qui permettent à toutes et à tous d'être autonomes, et ce, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles ou autres conditions.

Bien que souvent associée aux personnes en situation de handicap, l'accessibilité universelle bénéficie en réalité à un grand nombre d'individus au sein de la population, notamment les :

- Jeunes familles avec poussettes;
- Personnes aînées;
- Individus temporairement blessés ou en convalescence;
- Travailleuses et travailleurs transportant des charges lourdes;
- Voyageuses et voyageurs avec des bagages encombrants.

<sup>1</sup> Pour plus de détails concernant la définition de l'expression « accessibilité universelle » et d'autres concepts, se référer à l'annexe I.

L'accessibilité universelle contribue à créer une société plus équitable où chacun peut :

- Se déplacer librement et en toute sécurité;
- Accéder à l'information et aux services sans barrières;
- Participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique;
- Exercer ses droits et ses responsabilités citoyennes.

L'accessibilité universelle incarne les principes d'équité, d'inclusion et de respect de la diversité humaine. Cette approche permet de créer un environnement où chaque individu peut s'épanouir, contribuer et participer pleinement à la vie en société, peu importe ses capacités ou ses limitations.

## Concepts fondamentaux

Cette politique intègre trois concepts incontournables lorsqu'il est question d'accessibilité universelle :

- **Équité** : assurer un accès équivalent à toutes les usagères et à tous les usagers, quelles que soient leurs capacités;
- **Autonomie** : permettre à chacun de réaliser des activités de manière indépendante;
- **Inclusion** : créer un environnement qui répond aux besoins de toutes et de tous, sans distinction ni discrimination.

En atteignant les objectifs de cette politique, l'offre de services municipaux de la Ville de Longueuil<sup>2</sup> sera plus équitable, la population sera également plus autonome dans son quotidien, et la Ville prendra en considération les besoins de toutes et de tous pour être inclusive.

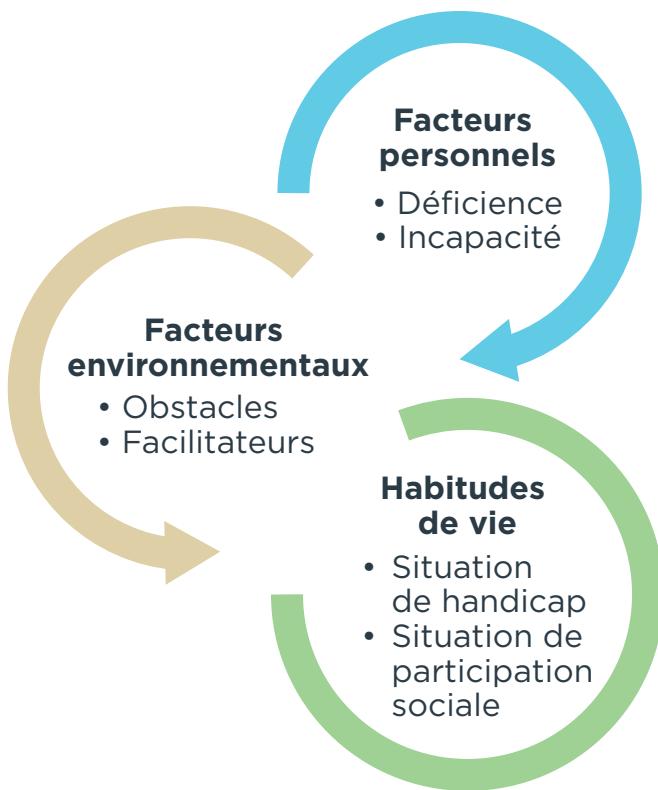
## Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH)

Le MDH-PPH est un modèle qui vise à identifier et à éliminer les obstacles qui entravent la participation sociale des personnes, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles. Le MDH-PPH documente les causes et les conséquences des limitations fonctionnelles qui portent atteinte à l'intégrité et au développement des personnes concernées<sup>3</sup>. Celui-ci s'applique à toutes les personnes ayant une limitation, quelle que soit la nature ou la sévérité de celle-ci.

<sup>2</sup> Pour consulter des données dressant un portrait de la Ville et de la population de Longueuil, se référer à l'annexe II.

<sup>3</sup> RIPPHE (2025). *Le modèle de développement humain – Processus de production du handicap*, [En ligne]. [<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele>].

**Figure 1 – MDH-PPH : facteurs personnels, facteurs environnementaux et habitudes de vie.**



6

Le MDH-PPH met en relief le principe que les obstacles qui entravent les activités courantes sont le résultat d'un manque d'adaptation de l'environnement d'une personne en fonction de sa condition. Comme le démontre la figure ci-haut, le modèle stipule qu'une situation de handicap existe lorsqu'il y a cette inadéquation entre la personne et son environnement. Ces obstacles peuvent l'empêcher de participer pleinement à sa vie sociale et de faire valoir ses droits. À l'inverse, des facilitateurs mis en place permettent de favoriser la participation sociale.

Selon le MDH-PPH, il faut créer une société réellement inclusive pour les personnes en situation de handicap. Pour y arriver, l'environnement bâti, les produits de consommation courante, les communications et les services offerts à la population doivent être conçus dès le départ selon les principes de la conception universelle. Cela signifie qu'il faut les rendre accessibles par le plus grand nombre, quelles que soient les capacités physiques, sensorielles ou cognitives de chacune et chacun.

Malgré une conception universelle idéale, certaines situations particulières nécessiteront toujours des adaptations, des aménagements ou des aides techniques spécifiques pour compenser les limitations fonctionnelles. Il est donc important d'offrir un large éventail de mesures de compensation, comme les aides à la mobilité, les technologies d'assistance, les divers programmes d'aide et un accompagnement humain.

## Cadre légal

Le fondement de l'accessibilité universelle repose sur les principes de l'égalité, de la dignité, de l'autonomie, de l'inclusion sociale, de la conception pour toutes et tous et de la prise en compte de la diversité humaine. Ces principes sous-tendent les efforts visant à créer des environnements, des produits, des services et des technologies accessibles, sans discrimination ni exclusion.

### ***Charte des droits et libertés de la personne du Québec***

Ce texte fondamental consacre le droit à l'égalité et interdit la discrimination fondée sur différents motifs, y compris le handicap. Il constitue une référence importante pour l'élaboration de politiques visant à favoriser l'accessibilité universelle.

### ***Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (LAEHP)***

Cette loi québécoise vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées. Elle impose des obligations aux organismes publics et privés en matière d'accessibilité et de prise en compte des besoins des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Avec la politique provinciale À part entière pour un véritable exercice du droit à l'égalité, ces fondements juridiques fournissent un cadre solide pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en accessibilité universelle visant à créer une société qui est inclusive et accessible pour chaque personne.

# Vision de la Ville en matière d'accessibilité universelle

## Mise en contexte

L'adoption d'une politique en accessibilité universelle par la Ville de Longueuil réitère la priorité qu'elle accorde à l'inclusion sociale, et permet de mieux définir le cadre dans lequel elle œuvrera pour offrir une meilleure expérience citoyenne.

En effet, cette politique est le parachèvement de l'*Énoncé relatif à l'accessibilité universelle* – adopté en 2013 – par lequel la Ville exprimait sa volonté de s'engager résolument et de façon durable à identifier, à réduire et à éliminer les obstacles qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours. Cet engagement se concrétise via la réalisation de différents plans d'action, dont le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle<sup>4</sup>.

En outre, avec l'adoption de cette première Politique en accessibilité universelle, la Ville de Longueuil se dote d'un outil d'orientation et d'encadrement qui permettra à l'ensemble des personnes impliquées en son sein de partager une compréhension commune du concept de l'accessibilité universelle, de développer leur expertise et de l'intégrer au quotidien dans leurs pratiques. De plus, la Ville se positionne comme un véritable ambassadeur en la matière, et entend ainsi promouvoir des pratiques inclusives et inspirer d'autres organisations à emboîter le pas.

Afin d'assurer le déploiement et la mise en œuvre de cette politique, la Ville mettra à profit l'ensemble de ses plans d'action populationnels auxquels a été intégré un volet relatif à l'accessibilité universelle. Ce faisant, un arrimage naturel avec ces derniers permettra de réaliser des actions concertées et cohérentes pour faire de Longueuil une ville accessible universellement.

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en accessibilité universelle, se référer à l'annexe III (Plans d'action populationnels transversaux).

## Vision

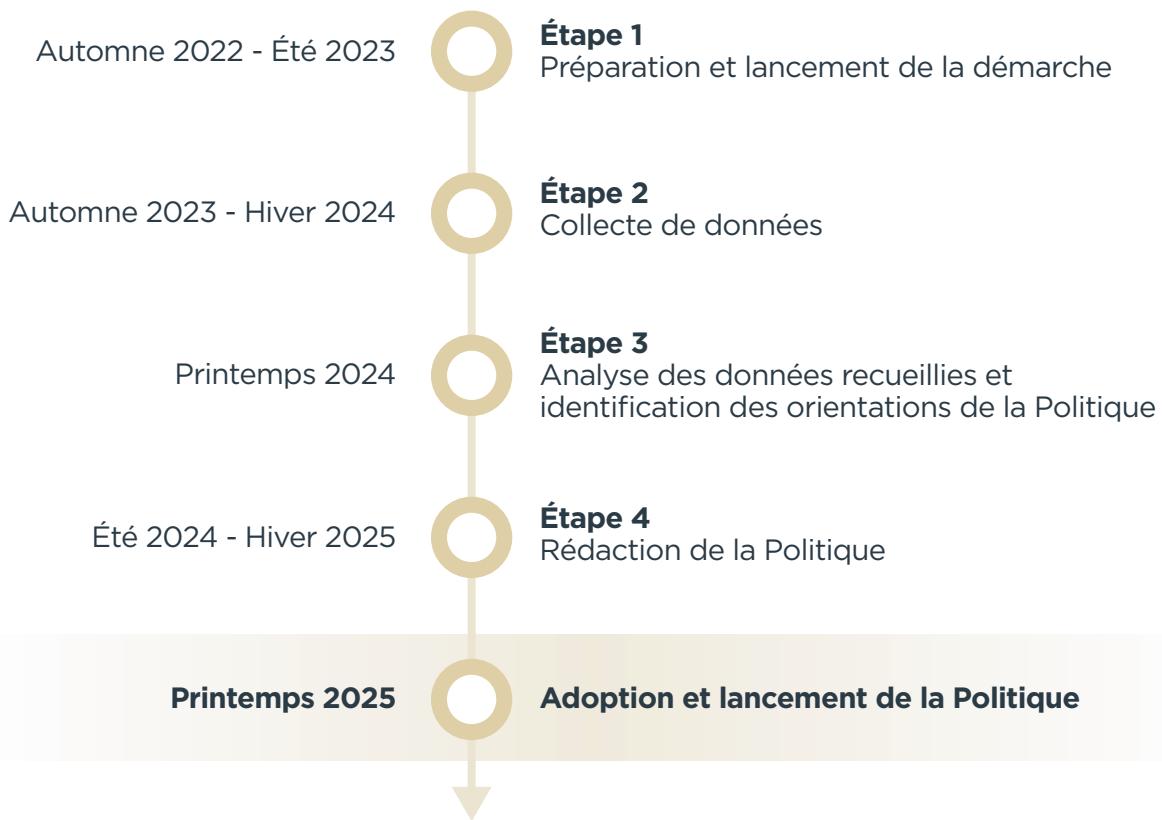
« La Ville aspire à bâtir une communauté inclusive où l'accessibilité universelle est au cœur de son développement. Elle s'engage à identifier, à réduire et à éliminer les obstacles qui freinent l'inclusion et la participation sociale de toutes et de tous.

Par cette politique, la Ville souhaite ainsi mettre en place les conditions propices où chaque citoyenne et citoyen trouve sa place pour s'épanouir et contribuer à la vie sociale. »



# Démarche d'élaboration

**Figure 2 – Élaboration de la Politique en accessibilité universelle : étapes de réalisation**



## Événement de lancement

Tenu le 13 juin 2023 au centre communautaire René-Veillet, l'événement de lancement a permis de réunir plus de 60 personnes de la communauté longueuilloise dans le cadre de la démarche visant à produire la première Politique en accessibilité universelle pour la Ville de Longueuil.

Cette activité était le point culminant de la première étape de l'élaboration de la politique, soit les travaux préparatoires – étape au cours de laquelle une analyse documentaire et des entretiens avec des municipalités s'étant dotées d'une telle politique ont notamment été réalisés. C'est aussi lors de cette étape que la Ville s'est associée, pour l'entièreté de la démarche d'élaboration, à la firme spécialisée en accessibilité universelle AlterGo Expertise.



L'événement de lancement visait plusieurs objectifs. D'abord, mobiliser toutes les parties prenantes pour cette nouvelle démarche de la Ville et se doter d'un langage commun en accessibilité universelle.

Parmi les personnes rassemblées, il y avait des citoyennes et citoyens ainsi que des personnes représentant des organismes provenant de différents milieux, des membres du personnel municipal et du conseil de ville.

Une partie de l'activité était consacrée à la mise en valeur des mesures et des actions déjà réalisées par la Ville de Longueuil en matière d'accessibilité universelle. Les personnes participantes avaient également l'occasion de poser des questions ou de faire des commentaires sur les éléments présentés.

L'événement a aussi permis de réaliser un premier atelier visant à identifier les obstacles à l'accessibilité universelle à Longueuil, afin de nourrir les réflexions pour les prochaines étapes de la démarche.

## Consultations publiques

Au total, 40 personnes ont été consultées dans le cadre de quatre activités de groupes de discussion. Parmi ces activités, trois séances ont eu lieu en personne, soit dans chacun des arrondissements longueuillois. Une quatrième séance a eu lieu en ligne.

Ces groupes de discussion ont permis de donner une voix à la population et aux différents partenaires, et ainsi de mettre en lumière les défis auxquels ils peuvent faire face au quotidien.



## Diagnostic interne

Un diagnostic interne a permis de faire le portrait de l'accessibilité universelle au sein de l'appareil municipal. Celui-ci a été réalisé en menant un sondage auprès de 14 équipes de la municipalité et en analysant la mise à jour du Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2024-2026.

Le sondage interne prenait la forme d'une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFOM). Des questions sur le niveau de connaissance et d'engagement à l'égard de l'accessibilité universelle étaient également incluses.

Cette formule a permis d'identifier les bons coups et les points à améliorer en matière d'accessibilité universelle au sein des différentes équipes municipales. Elle permettait aussi de faire ressortir les situations sur lesquelles ces équipes peuvent agir, et les facteurs externes à surveiller qui pourraient constituer des freins à la mise en œuvre de mesures pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion.

Les données recueillies à la fois dans le cadre des consultations publiques et du diagnostic interne ont permis d'alimenter les réflexions et les étapes subséquentes.

## Comité de travail et de rédaction

Un comité a été formé pour orienter la rédaction de la Politique en accessibilité universelle. Ce comité était composé de citoyennes et citoyens, de personnes représentant des organismes du territoire, ainsi que de membres du personnel et d'élus de la municipalité.

Lors des 6 séances de travail, les 13 membres du comité ont analysé les données obtenues lors des étapes précédentes de la démarche afin de formuler la vision, les principes directeurs, les axes d'intervention et les mécanismes de suivi de la politique.

De plus, en marge des rencontres du comité, le contenu de la politique a été présenté et discuté avec différents comités de suivi de plans d'action populationnels, ainsi que l'ensemble des directions de l'appareil municipal longueuillois.

## Composition du comité de travail et de rédaction

### Membres internes

- **Sylvain Joly**, conseiller municipal;
- **Imane Lachgar**, conseillère principale RH, Direction des ressources humaines;
- **Jean-François Lagacé**, chef de service – Mobilité durable et éclairage, Direction du génie;
- **Carl Lévesque**, conseiller municipal;
- **Raphaël Massé**, conseiller en développement social, Direction de la culture, du sport et du développement des communautés;
- **Louis-Philippe Ratelle**, expert – Projet immobilisation, Direction du bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets;
- **Jean Sasseville**, chef de division – Communications numériques, Direction des communications et des affaires publiques.

### Membres externes

- **Gilles Corbeil**, coordonnateur professionnel, Institut Nazareth et Louis-Braille;
- **Mathé-Manuel Daigneault**, citoyen;
- **Marilou Fortier**, directrice générale, Foyer Saint-Antoine de Longueuil;
- **Serge Gélinas**, directeur général, Réseau Surdité Montérégie;
- **Marie Girardin**, citoyenne;
- **Françoise Hoarau**, gestionnaire de projets, Réseau de transport de Longueuil;
- **Anne Létourneau**, directrice générale, Centre Petite Échelle;
- **Pierre Nadeau**, agent de développement, Association d'informations en logements et immeubles adaptés;
- **Oanh Nguyen**, conseillère en accessibilité universelle, AlterGo;
- **Maxime Rouleau**, conseiller en accessibilité universelle, AlterGo.



Absents sur la photo : Marilou Fortier, Françoise Hoarau, Imane Lachgar et Carl Lévesque.

# Principes directeurs

Cette politique s'appuie sur cinq grands principes – identifiés, formulés et validés au cours de son élaboration.

À l'image d'une boussole, ces principes directeurs orienteront les actions, les politiques et les processus de prise de décision de la Ville :

- 1 Faire de l'accessibilité universelle une partie intégrante de la culture organisationnelle afin qu'elle soit prise en compte dans les sphères d'activité de la Ville;
- 2 Intégrer les principes d'autonomie et d'indépendance des personnes dans les programmes, les services, les projets, les activités et les événements pilotés par la Ville;
- 3 Collaborer avec les parties prenantes externes dans l'application des principes de l'accessibilité universelle pour l'ensemble des services offerts aux Longueuilloises et Longueuillois;
- 4 Promouvoir l'accessibilité universelle par l'établissement de pratiques de suivi transparentes et une communication claire avec la population;
- 5 Concevoir l'inclusion selon une approche de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle afin de tenir compte de divers facteurs, comme les dimensions sociales et économiques, pouvant engendrer des barrières à l'accessibilité.



# Axes d'intervention

La politique a été conçue autour de six axes d'intervention centrés sur les besoins de l'ensemble de la population longueuilloise. De ces axes découlent des objectifs spécifiques, qui orienteront l'élaboration et la mise en œuvre de mesures concrètes dans les différents plans d'action de la Ville pour les années à venir.

## Aménagement

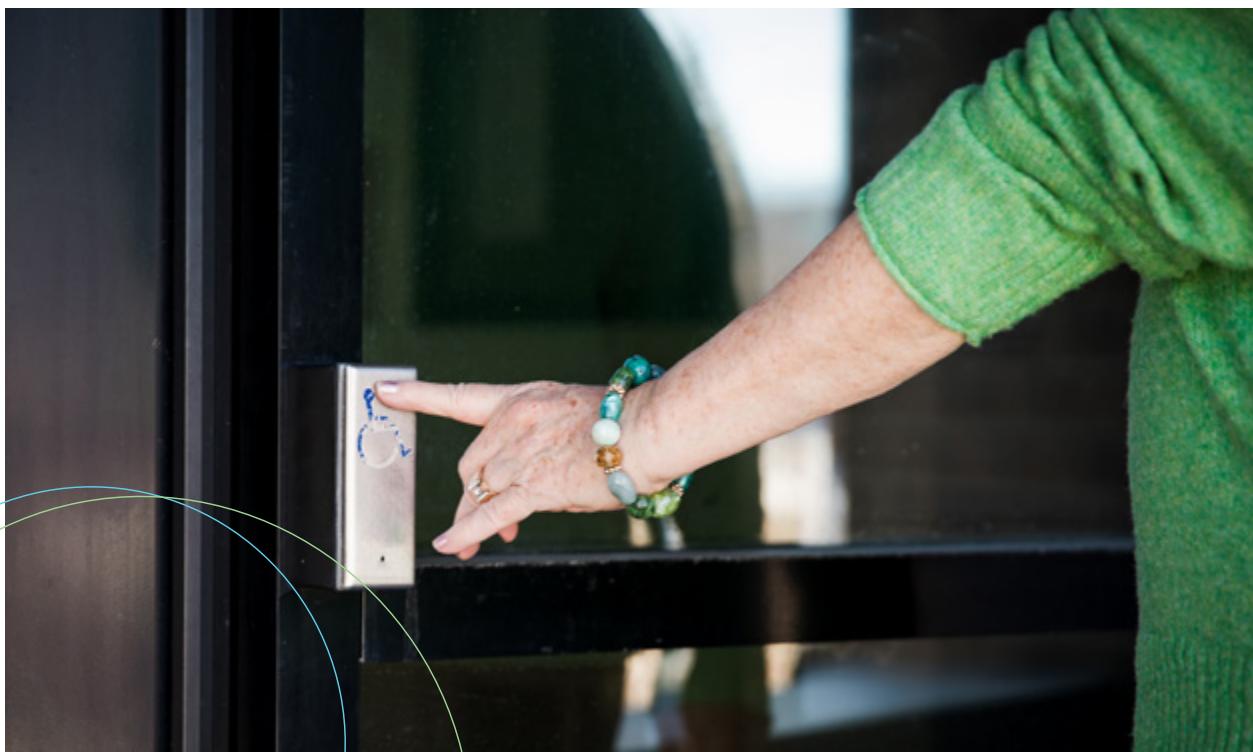
### Orientation

Assurer le développement d'environnements accessibles et sécuritaires pour l'ensemble de la population.

### Objectifs

1. Encadrer le développement immobilier pour assurer la création de milieux de vie accessibles et sécuritaires;
2. Viser l'accessibilité universelle et la conception de lieux sécuritaires pour toute la population en tenant compte des principes du design universel pour tout projet de construction ou de réfection;
3. Veiller au maintien de l'accessibilité et de la sécurité des espaces publics, et ce, en toute saison et notamment dans le cadre d'aménagements temporaires, de travaux ou d'événements spéciaux.

15





## Transport et mobilité durable

### Orientation

Offrir des infrastructures de transport et de mobilité accessibles universellement et sécuritaires pour toutes et tous.

### Objectifs

1. Poursuivre la collaboration entre la Ville et les organismes publics de transport en commun (OPTC) afin d'améliorer l'accessibilité des transports collectifs;
2. Moderniser et entretenir les infrastructures de mobilité active afin d'assurer des parcours sans obstacle sur la chaîne de déplacement et ainsi favoriser l'autonomie, l'inclusion et la sécurité de la population longueuilloise;
3. Intégrer les principes de la Vision Zéro afin d'assurer la sécurité de la population en considérant les différents moyens de déplacement et les obstacles de chaque situation.

## Communication

### Orientation

Améliorer l'accessibilité universelle des communications municipales, permettant ainsi de mieux joindre l'ensemble de la population longueuilloise.

### Objectifs

1. Se doter de processus et d'outils de travail permettant de rendre accessible l'information à toutes et à tous par l'offre de formats et de supports variés;
2. Renseigner la population sur les divers moyens disponibles leur permettant d'avoir accès aux informations et de contacter la Ville;
3. Collaborer avec des partenaires externes pour amplifier la diffusion de l'information à la population.

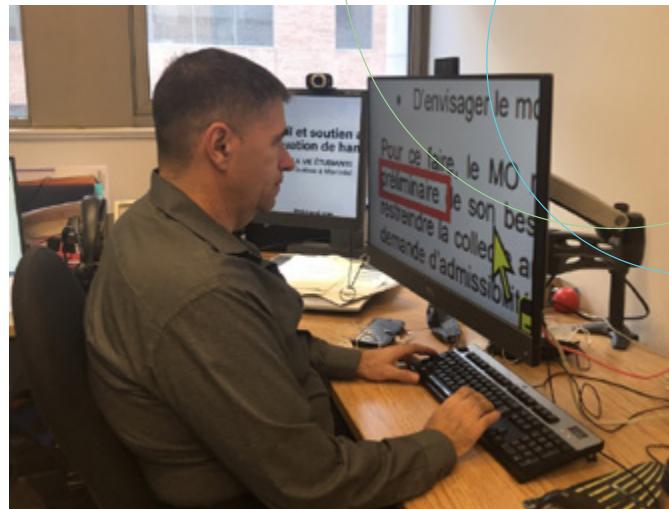
## Emploi

### Orientation

Se positionner comme un employeur facilitateur en matière d'inclusion en emploi.

### Objectifs

1. Veiller à l'application des mesures de réduction des inégalités favorisant la représentation équitable des personnes issues de groupes pouvant être victimes de discrimination au sein de la Ville;
2. Favoriser l'accès égalitaire à l'emploi en proposant des solutions, des accommodations et des adaptations innovantes.



## Programmes et services

### Orientation

Veiller à la mise en œuvre de programmes et de services contribuant à la pleine participation sociale, culturelle et économique de la population longueuilloise.

### Objectifs

1. Proposer une offre de services inclusive qui prend en compte la diversité de la population longueuilloise;
2. Mettre en place des pratiques administratives municipales visant à garantir le respect de l'accessibilité universelle des services offerts à la population par des fournisseurs externes;
3. Assurer un accès équitable aux activités et aux services offerts par la Ville pour toute la population.



## Sensibilisation et formation

### Orientation

Permettre à l'ensemble des membres de l'appareil municipal et de la population longueuilloise de connaître, de comprendre et de s'approprier l'accessibilité universelle.

### Objectifs

1. Former de façon continue les personnes élues et le personnel municipal afin de développer leurs connaissances et leurs compétences en accessibilité universelle;
2. Assurer la disponibilité et l'actualisation d'expertises en accessibilité universelle pour soutenir les initiatives inclusives de l'organisation;
3. Faire rayonner l'impact des réalisations en matière d'accessibilité universelle au sein de la municipalité auprès des industries, des commerces et des institutions afin de les encourager à agir proactivement pour améliorer l'accessibilité;
4. Sensibiliser, par différents moyens, l'ensemble de la population longueuilloise à l'accessibilité universelle.



# Mécanismes de suivi

Plusieurs moyens permettant de mettre en œuvre et de veiller au suivi de la réalisation des objectifs de cette Politique en accessibilité universelle seront mis en place.

## Réalisation et suivi

La Politique en accessibilité universelle a une portée globale, car celle-ci guide la réalisation de différents plans d'action de la Ville. Parmi ceux-ci, les plans d'action populationnels<sup>5</sup> qui agiront comme leviers de mise en œuvre de la politique :

- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle (2024-2026);
- Plan d'action Municipalité amie des aînés (2024-2026);
- Plan d'action de la politique familiale (2024-2026);
- Plan d'action jeunesse (2025-2027).

Des actions en lien avec l'accessibilité universelle sont déjà présentes dans ces plans d'action, et d'autres s'ajouteront dans les années à venir lors de leur révision annuelle.

## Reddition de compte

Un bilan annuel sera produit et publié afin de tenir informée la population longueuilloise sur les réalisations associées à la Politique en accessibilité universelle. Ce bilan présentera les progrès de la Ville en matière d'accessibilité universelle grâce aux mesures mises en place à travers ces divers plans d'action et autres modifications apportées aux politiques et aux procédures internes.

## Événement de présentation de l'état d'avancement

Un événement grand public sera organisé pour présenter aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux organismes, les efforts déployés par la Ville et les progrès réalisés en matière d'accessibilité universelle. Cet événement sera également l'occasion pour la Ville d'échanger avec les membres de la communauté afin d'entendre ces derniers sur les préoccupations et les enjeux prioritaires du milieu. L'événement offrira aussi aux parties prenantes un contexte propice pour tisser des liens entre eux.

---

<sup>5</sup> Pour plus de détails sur ces quatre plans d'action populationnels, se référer à l'annexe III.

## Communauté de pratique interne

Une communauté de pratique interne en accessibilité universelle sera mise sur pied, favorisant le transfert de connaissances et la synergie entre les différentes équipes municipales. En adoptant une approche pluridisciplinaire, cette communauté rassemblera des représentantes et représentants de l'ensemble des directions de la Ville, créant ainsi des ponts entre les expertises et les expériences de chacun.

Par ailleurs, des ponts seront aussi créés et solidifiés entre les quatre principaux plans d'action populationnels de la Ville, assurant ainsi une meilleure cohérence et complémentarité des initiatives en faveur d'une ville plus accessible et inclusive pour toutes et tous.

Ces rencontres constitueront un espace privilégié pour partager les meilleures pratiques en matière d'accessibilité universelle, approfondir les connaissances grâce à l'intervention de spécialistes, et réfléchir collectivement à des solutions innovantes pour les projets en cours ou à venir. En révisant et en optimisant les façons de faire, cette communauté de pratique contribuera à renforcer une culture organisationnelle inclusive et tournée vers l'amélioration continue des services municipaux.

## Révision de la politique aux cinq ans

Afin de demeurer à jour avec le contexte sociétal en constante évolution, la Politique en accessibilité universelle fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

Cela permettra également de s'arrimer au cycle actuel des plans d'action populationnels de la Ville de Longueuil. En effet, ces plans d'action – dont les plus récentes versions sont en vigueur depuis 2024 – sont révisés tous les trois ans. Ceux-ci seront alors révisés en 2027 pour se terminer en 2030, ce qui représente la fin du cycle actuel de la Politique en accessibilité universelle.

Ce sera alors une grande occasion de refonte des politiques et des plans d'action en développement social pour la Ville de Longueuil. L'arrimage de ces outils stratégiques et opérationnels permettra d'offrir un cadre de travail optimisé pour les différentes équipes.



# Conclusion

Dans le cadre des travaux d'élaboration de cette toute première Politique en accessibilité universelle de la Ville de Longueuil, une importante démarche consultative a été mise en marche. Se déroulant sur près de deux ans, ce processus consultatif a permis d'impliquer à la fois des personnes à l'interne et à l'externe de l'appareil municipal, que ce soit dans le cadre du lancement de la démarche, des consultations tenues dans tous les arrondissements de la ville, du diagnostic interne réalisé ou de la mise sur pied d'un comité de travail multipartite.

Ainsi, d'une part, l'ensemble des services et des directions de la Ville ont été sensibilisés et mobilisés à l'importance de mettre en place des infrastructures et des services accessibles universellement. D'autre part, les expertises et le savoir expérientiel des partenaires municipaux – qu'ils soient communautaires ou institutionnels – ainsi que de la population longueuilloise ont pu être mis à profit tout au long de la démarche.

Il en résulte une politique qui est issue d'un travail collaboratif rigoureux et ambitieux ayant fait l'objet d'un consensus tant auprès des partenaires externes que de l'administration municipale.

Avec cette toute première politique, la Ville de Longueuil affirme sa volonté et son engagement à poursuivre ses efforts et à revoir ses façons de faire pour devenir une municipalité plus inclusive. Au cours des cinq prochaines années, cette politique prendra vie grâce à la réalisation d'actions concrètes et structurantes qui seront intégrées aux différents plans d'action municipaux afin de faire de l'accessibilité universelle une réalité pour toutes et tous.

21



# Références

AlterGo (2024). *Handicap, déficience, incapacité comment s'y retrouver?*, [En ligne]. <https://altergo.ca/fr/actualites/handicap-deficience-incapacite-comment-sy-retrouver>.

Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) (2025). Foire aux questions techniques, [En ligne]. [<https://www.apchq.com/questions-frequentes-technique>].

Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie – équipe Surveillance (2019). *Données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité pour l'agglomération de Longueuil, 2017 – Statistique Canada*.

Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie – équipe Surveillance (2024). *Données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité pour l'agglomération de Longueuil, 2022 – Statistique Canada*.

Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie – équipe Surveillance (2024). *Portrait social de l'agglomération de Longueuil, 2017 – Statistique Canada*.

Fougeyrollas, P. (2021). « Classification internationale Modèle de développement humain-processus de production du handicap (MDH-PPH, 2018) ». *Kinésithérapie, la Revue*, vol. 21, no 235, p. 15-19.

Gouvernement du Québec (2024). *Analyse différenciée selon les sexes*, [En ligne]. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes>].

Langevin, J., S. Rocque, H. Chalghoumi et A. Ghorayeb (2011). *Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal - Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3)*. Groupe DÉFI Accessibilité (GDA), Université de Montréal.

Légis Québec (2017). *Charte des droits et libertés de la personne*. RLRQ, C-12, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12/20171201>].

Légis Québec (2024). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. RLRQ E-20.1, c. 31, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-20.1>].

Office des personnes handicapées du Québec (2009). *À part entière pour un véritable exercice du droit à l'égalité – Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*. Gouvernement du Québec, 69 p.

Piétons Québec (2021). *Découvrir l'approche Vision Zéro décès et blessés graves*, [En ligne]. [<https://www.pietons.quebec/outils/2021/dcouvrir-lapproche-vision-zero-deces-blesses-graves>].

Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH) (2025). *Le modèle de développement humain – Processus de production du handicap*, [En ligne]. [<https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele>].

RTUA Montréal (2025). *Ressources – Chaîne de déplacement*, [En ligne]. [<https://rutamtl.com/ressources/definitions>].

Ville de Longueuil (2013). *Énoncé relatif à l'accessibilité universelle*, [En ligne]. [<https://longueuil.quebec/fr/accessibilite-universelle>].

Ville de Longueuil (2024). *Plan d'action Municipalité amie des aînés 2024-2026*, [En ligne]. [[https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/documents/2024-01/Plan%20MADA\\_Janvier%202024\\_Pour%20impression%20interne.pdf](https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/documents/2024-01/Plan%20MADA_Janvier%202024_Pour%20impression%20interne.pdf)].

Ville de Longueuil (2024). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle 2024-2026*, [En ligne]. [<https://www.longueuil.quebec/fr/services/developpement-social/situation-handicap>].

Ville de Longueuil (2024). *Plan d'action – Politique familiale 2024-2026*, [En ligne]. [<https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/documents/2024-09/Plan%20action%20Politique%20familiale.pdf>].

Ville de Longueuil (2025). *Plan d'action jeunesse 2025-2027*, [En ligne]. [<https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/documents/2024-12/Plan%20d%26%23039%3Baction%20jeunesse%202025-2027.pdf>].

# Annexe I – Définitions et concepts théoriques

## Accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est définie comme le caractère d'un produit, d'un procédé, d'un service, d'une information ou d'un environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents<sup>6</sup>.

## Administration municipale

L'ensemble des services publics et du personnel d'une municipalité. L'administration municipale se distingue du conseil municipal, son rôle étant d'exécuter les décisions du conseil municipal.

## Analyse différenciée selon les sexes (ADS)

L'analyse différenciée selon les sexes est une démarche essentielle pour garantir l'équité entre les femmes et les hommes. Elle consiste à examiner attentivement les besoins et les réalités distinctes des femmes et des hommes afin de concevoir des projets, des programmes et des politiques qui ne soient pas seulement neutres en apparence, mais qui aient un impact égalitaire dans la pratique<sup>7</sup>.

## Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)

L'ADS+ utilise la même démarche que l'ADS, mais elle tient compte d'autres facteurs identitaires et sociaux, en plus du sexe et du genre.

L'ADS+ reconnaît que les catégories « hommes » et « femmes » ne sont pas des blocs homogènes et que la position sociale d'une personne est façonnée par une multitude de facteurs identitaires et sociaux en plus du sexe et du genre, dont l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou ethnique, l'identité autochtone, la situation de handicap, la situation socioéconomique, etc.

L'objectif de l'ADS+ est aussi l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais concerne en plus l'égalité entre les femmes elles-mêmes<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Langevin, J., et collab. (2011). *Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal - Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3)*. Groupe DÉFI Accessibilité (GDA), Université de Montréal.

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec (2024). Analyse différenciée selon les sexes, [En ligne]. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/droits-liberte/egalite-femmes-hommes/analyse-differenciee-selon-sexes>].

<sup>8</sup> *Ibid.*

## Chaîne de déplacement

Le parcours d'une personne, de son point de départ à son arrivée, constitue sa chaîne de déplacement. Pour une accessibilité universelle, chaque élément de cette chaîne doit être praticable par tous, y compris les personnes à mobilité réduite<sup>9</sup>.

## Design universel

Il s'agit d'un principe de design qui consiste à concevoir au bénéfice du plus grand nombre. Il vise à offrir des environnements, des produits et des services utilisables par tous les gens, en nécessitant le moins possible d'adaptation ou de conception particulière. Une majorité de scénarios d'usagères et d'usagers sont donc intégrés dès la conception d'un projet pour maximiser l'usage de ce dernier par tout un chacun, sans dévaloriser certaines personnes aux prises avec un handicap<sup>10</sup>.

## Facilitateur

Un facilitateur correspond à un facteur environnemental qui facilite la réalisation des activités d'une personne ayant une limitation fonctionnelle. Par exemple, l'utilisation du sous-titrage pour transmettre un message télévisé à une personne ayant une limitation auditive.

## Incapacité

L'incapacité correspond à toute réduction partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité, certaines actions habituelles ou des occupations de la vie courante.

L'incapacité concerne l'aspect fonctionnel de la personne et se concentre sur les limites d'une personne à effectuer des activités spécifiques.

Onze types d'incapacités sont identifiées par l'Enquête canadienne sur l'incapacité : vision, audition, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, santé mentale, mémoire et incapacités indéterminées.

Une même personne peut présenter plus d'un type d'incapacités<sup>11</sup>.

9 RUTA Montréal (2025). *Ressources - Chaîne de déplacement*, [En ligne]. [<https://rutamtl.com/ressources/definitions>].

10 APCHQ (2025). *Foire aux questions techniques*, [En ligne]. [<https://www.apchq.com/questions-frequentes-technique>].

11 AlterGo (2024). *Handicap, déficience, incapacité comment s'y retrouver?*, [En ligne]. [<https://altergo.ca/fr/actualites/handicap-deficience-incapacite-comment-sy-retrouver>].

## Limitation fonctionnelle

On utilise le terme « limitation fonctionnelle » pour désigner plus globalement des personnes qui rencontrent une grande variété d'obstacles dans leur quotidien. Celles-ci peuvent être les personnes âgées, les personnes ayant un handicap temporaire ou encore les personnes dont la limitation n'est pas – au sens de la loi – significative et persistante pour être considérées comme « personnes handicapées », mais qui rencontrent elles aussi des obstacles au quotidien.

## Obstacle

Un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des activités d'une personne ayant une limitation fonctionnelle. Par exemple, la présence d'un escalier représente un obstacle pour une personne ayant une mobilité réduite.

Les obstacles ne sont pas uniquement de nature physique. Les préjugés, les comportements inadéquats ou les fausses idées envers les personnes ayant une limitation fonctionnelle, par exemple, sont aussi des barrières réelles à leur participation sociale.

## Vision Zéro

L'approche Vision Zéro juge inacceptable les décès humains sur la route et vise à ce qu'aucun décès ne survienne des suites d'une collision, plaçant alors la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers au cœur de sa philosophie. L'approche Vision Zéro repose sur les concepts clés suivants :

- La sécurité routière doit être repensée en se basant sur l'approche « système sûr », qui reconnaît que l'erreur est humaine. Ainsi, mieux vaut composer avec elle que l'écartez : le système de transport doit donc être conçu de manière à prévenir toute collision qui peut être évitée, et à minimiser les conséquences de celles qui sont inévitables;
- Les concepteurs, les gestionnaires, les constructeurs et les usagères et usagers partagent la responsabilité de créer un système qui ne produit aucune conséquence grave ou fatale à la suite d'une collision;
- La prise de décision se base sur des faits et les actions portent sur les causes systémiques des collisions. L'objectif est d'éliminer les risques de sécurité routière à la source pour tous les usagers de la route<sup>12</sup>.

12 Piétons Québec (2021). *Découvrir l'approche Vision Zéro décès et blessés graves*, [En ligne]. [\[https://www.pietons.quebec/outils/2021/dcouvrir-lapproche-vision-zero-deces-blesses-graves\]](https://www.pietons.quebec/outils/2021/dcouvrir-lapproche-vision-zero-deces-blesses-graves).

## Annexe II – Longueuil en chiffres

### Portrait de la Ville

- 3 300 personnes à l'emploi de la Ville de Longueuil;
- La Ville est responsable de 212 bâtiments, dont 137 sont publics. Parmi ceux-ci :
  - 4 bibliothèques;
  - 35 bâtiments communautaires;
  - 10 centres sportifs et récréatifs;
  - 47 bâtiments de parcs;
  - 21 installations aquatiques extérieures.
- 947 kilomètres de rue et 1 045 kilomètres de trottoirs sont sous la responsabilité de la Ville;
- 200 kilomètres de voies cyclables sont à la disposition de la population;
- Plus de 700 activités sportives, culturelles et communautaires sont offertes à la population annuellement.

27



### Portrait de la population longueuilloise

Les tableaux suivants présentent un aperçu du portrait de la population de Longueuil<sup>13</sup>, qui compte désormais 267 524 individus. Les statistiques sélectionnées mettent en lumière des caractéristiques propres aux personnes en situation de handicap, aux personnes aînées ainsi qu'aux familles longueuilloises.

En 2022, dans l'agglomération de Longueuil, 25,2 % de la population âgée de 15 ans et plus a déclaré avoir une incapacité. Or, en 2017, c'était 17,7 %, ce qui représente une augmentation de 7,5 %.

<sup>13</sup> Certaines données présentées sont uniquement disponibles à l'échelle de l'agglomération de Longueuil.

## Tableau 1

### Prévalence de l'incapacité selon le groupe d'âge et le sexe, agglomération de Longueuil, 2022

	Nbre de personnes	%
<b>Population totale 15 ans et plus</b>	89 450	25,2
Hommes+	40 800	22,2
Femmes+	48 650	28,4
<b>Population de 15 à 64 ans</b>	61 300	22,4
<b>Population de 65 ans et plus</b>	28 150	34,6

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité 2022. Production : équipe Surveillance, DSP de la Montérégie (2024).

En 2022, dans l'agglomération de Longueuil, 12,8 % de la population âgée de 15 ans et plus avec une incapacité a déclaré avoir une incapacité très sévère.

## Tableau 2

### Sévérité globale de l'incapacité pour les personnes ayant une incapacité, agglomération de Longueuil, 2022

Sévérité globale de l'incapacité	15 ans et plus	
	Nbre de personnes	%
Légère	40 850	45,7
Modérée	nd	16,3
Sévère	nd	25,3
Très sévère	nd	12,8

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité 2022. Production : équipe Surveillance, DSP de la Montérégie (2024).

En 2022, dans l'agglomération de Longueuil, plus de la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus avec une incapacité ont déclaré avoir une incapacité liée à la douleur, et plus du tiers ont mentionné avoir une incapacité liée à la flexibilité et à la mobilité.

**Tableau 3**

<b>Type d'incapacité</b>	<b>15 ans et plus</b>	
	<b>Nbre de personnes</b>	<b>%</b>
Vision	nd	20,7
Ouïe	nd	10,3
Mobilité	30 850	34,5
Flexibilité	33 900	37,9
Dextérité	nd	16,0
Douleur	50 950	57,0
Apprentissage	nd	20,7
Développement	nd	7,4
Santé mentale <sup>14</sup>	24 050	26,9
Mémoire	nd	10,7
Inconnu	nd	nd

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité 2022. Production : équipe Surveillance, DSP de la Montérégie (2024).

14 À cet égard, la question posée dans l'Enquête est la suivante « Cette personne a-t-elle : une quelconque condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale (p. ex. anxiété, dépression, trouble bipolaire, toxicomanie, anorexie, etc.) ? 1. Non; 2. Parfois; 3. Souvent; 4. Toujours. »

Entre 2021 et 2041, la population aînée de Longueuil augmentera de 36,5 %, atteignant 65 267 individus.

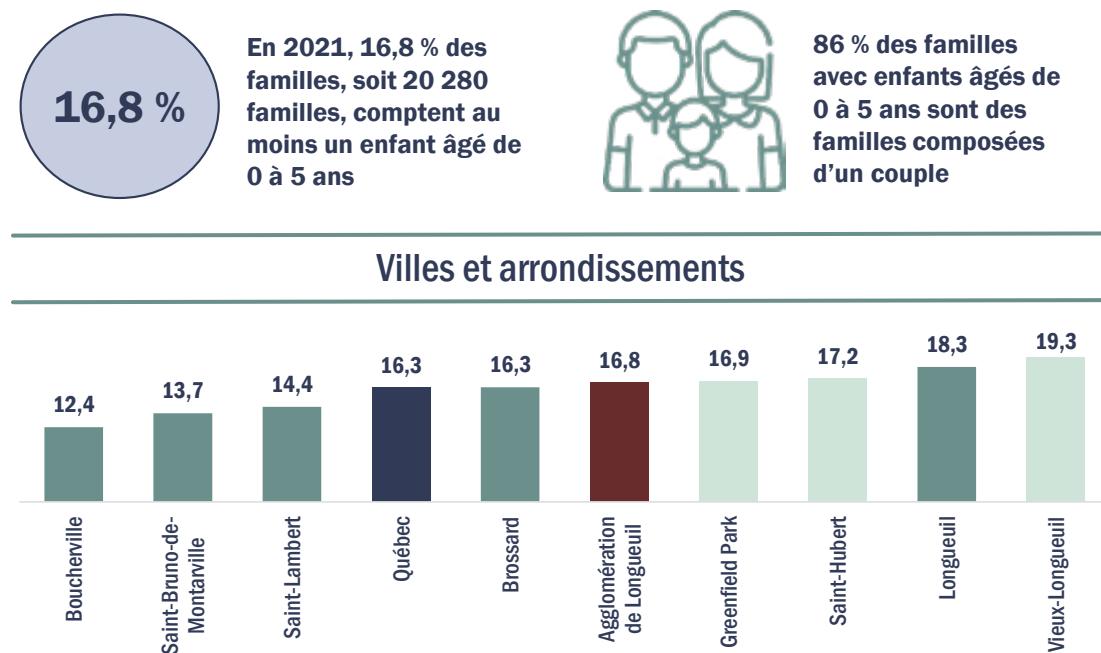
**Tableau 4**

<b>Population âgée de 65 ans et plus et taux d'accroissement, Longueuil, agglomération de Longueuil, Montérégie et Québec, 2021 et 2041</b>			
	<b>N<sup>bre</sup> de personnes</b>		<b>Taux d'accroissement (%)</b>
	<b>2021</b>	<b>2041</b>	<b>2022-2041</b>
Longueuil	50 024	68 267	36,5
Agglomération de Longueuil	94 334	124 754	32,2
Montérégie	296 183	423 641	43,0
<b>Québec</b>	<b>1 810 221</b>	<b>2 475 070</b>	<b>36,7</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021. Production : équipe Surveillance, DSP de la Montérégie (2024).

En 2021, Longueuil était la ville de l'agglomération qui avait la proportion la plus élevée de familles avec jeunes enfants, soit 18,3 %.

**Figure 3 – Proportion de familles avec enfants âgés de 0 à 5 ans.**



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021. Production : équipe Surveillance, DSP de la Montérégie (2024).

# Annexe III – Plans d'action populationnels transversaux

## Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et mesures en matière d'accessibilité universelle

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), la Ville adoptait en 2006 un premier Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) à titre de cadre de référence municipal.

Chaque année, la Ville de Longueuil y identifie une série d'actions visant à éliminer les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap. Les axes d'intervention du PAPH sont :

- L'architecture et l'urbanisme;
- Les programmes, les services, l'emploi et l'approvisionnement;
- Les communications et la vie démocratique;
- La sensibilisation et la formation.

Le plan d'action 2024-2026 a été élaboré en collaboration avec le comité des partenaires qui compte parmi ses membres des personnes représentant différents organismes publics et communautaires ainsi que des personnes élues. Cinq rencontres sont prévues annuellement pour effectuer le suivi de la réalisation du plan d'action. À ces rencontres statutaires s'ajoutent des rencontres thématiques ou des activités visant à solliciter des commentaires et des recommandations des membres du comité.

Par ailleurs, pour assurer sa réalisation, une répondante ou un répondant a été identifié par sa direction ou son service. Ces personnes-ressources sont sollicitées de façon continue et elles portent les enjeux de l'accessibilité universelle dans leur milieu.

Le coordonnateur du plan d'action assure le suivi des orientations du plan d'action lors de la mise en œuvre des actions et de la planification des différents projets réalisés par la Ville. Il veille également à ce que le principe d'accessibilité universelle et l'expertise des membres du comité des partenaires soient considérés lors de la planification de différents projets d'aménagement.

Le plan d'action 2024-2026 comporte 45 actions à l'égard des personnes en situation de handicap et en accessibilité universelle.



## Plan d'action Municipalité amie des aînés

La Ville de Longueuil est reconnue Municipalité amie des aînés depuis 2013 par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle a adopté son troisième plan d'action en janvier 2024.

Dans le cadre de cette dernière mise à jour du plan d'action, elle a réalisé une consultation auprès de sa population âgée de 55 ans et plus. Près de 2 200 personnes aînées ont répondu au sondage en ligne et près de 300 ont participé à des groupes de discussion. Cette consultation a permis de faire ressortir les enjeux et les besoins prioritaires. Neuf axes ont été priorisés :

- 1.** Logement et habitation;
- 2.** Loisir et saines habitudes de vie;
- 3.** Sécurité et sentiment de sécurité;
- 4.** Mobilité active et durable;
- 5.** Participation citoyenne, bénévolat, mentorat et employabilité;
- 6.** Espaces extérieurs et bâtiments;
- 7.** Communication;
- 8.** Cohésion sociale et inclusion;
- 9.** Résilience et transition socioécologique.

Un conseil des aînés composé d'organismes, de citoyennes et citoyens, de personnes élues et d'institutions gouvernementales accompagne la Ville dans la mise en œuvre du plan d'action.

La coordonnatrice du plan d'action assure le suivi des orientations lors de la mise en œuvre des actions et de la planification des différents projets réalisés par la Ville. Elle veille également à ce que le principe d'accessibilité universelle soit considéré en tout temps dans les planifications stratégiques de l'ensemble des directions municipales.

Le plan d'action 2024-2026 comporte 46 actions à l'égard des personnes aînées de 55 ans et plus.



## Plan d'action de la politique familiale

La Ville de Longueuil a adopté sa première politique familiale et son plan d'action en 2017. Plusieurs initiatives ont été réalisées, notamment en matière de sécurité dans les espaces publics, autour des écoles ainsi que dans les parcs et les espaces verts. C'est à ce moment qu'un premier comité en déplacement actif a vu le jour et a œuvré à déployer des actions pour améliorer les aménagements, mais aussi pour sensibiliser et former les familles en la matière et développer les collaborations avec le milieu scolaire.

Un comité stratégique famille – composé d'organismes, d'institutions gouvernementales et des membres du personnel municipal et du conseil de ville – accompagne la Ville dans la mise en œuvre du plan d'action.

En 2024, le plan d'action a été mis à jour. Trois axes ont été priorisés :

- 1.** Une Ville bienveillante;
- 2.** Une Ville engagée pour ses familles;
- 3.** Une Ville à hauteur d'enfant.

La Ville de Longueuil est également certifiée Municipalité amie des enfants depuis 2018 et, dans ce cadre, œuvre à positionner les enfants au cœur des responsabilités municipales. Le plan d'action 2024-2026 comporte 35 actions.

La coordonnatrice du plan d'action assure le suivi des orientations lors de la mise en œuvre des actions et de la planification des différents projets réalisés par la Ville. Elle veille également à ce que le principe d'accessibilité universelle, les réalités des familles et les enfants soient considérés en tout temps dans les planifications stratégiques de l'ensemble des directions municipales.



## Plan d'action jeunesse

La Ville de Longueuil a lancé cette année son tout premier Plan d'action jeunesse 2025-2027 conçu pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes de 13 à 29 ans en créant des milieux de vie adaptés à leurs préoccupations et à leurs enjeux.

Ce plan s'inscrit dans un contexte sociétal en constante évolution, et prend en compte les différentes étapes de vie des jeunes et des jeunes adultes, notamment leur parcours éducatif, leur insertion socioprofessionnelle et la découverte de leur identité. Il a pour objectif de mobiliser leur implication de différentes façons, de renforcer leur sentiment d'appartenance à la ville, de développer leurs capacités d'action afin de mieux répondre aux enjeux actuels, et de favoriser leur pleine inclusion en tant que citoyennes et citoyens.

Élaboré grâce à la participation active de nombreux jeunes via des consultations publiques, des ateliers participatifs et la création d'un premier conseil jeunesse (2022-2024), ce plan a également bénéficié de l'implication de plusieurs acteurs locaux et de services municipaux, qui se sont investis pour proposer des actions concrètes visant à améliorer le quotidien des jeunes.

Ce plan repose sur une vision où les jeunes contribuent à une communauté dynamique, inclusive et ouverte, avec des activités diversifiées et des espaces de participation, d'apprentissage et d'expérimentation.

Le plan d'action est structuré autour de trois axes principaux :

1. Des jeunes engagés pour une communauté inclusive;
2. Un milieu de vie accessible et dynamique;
3. Une ville en harmonie avec l'écosystème jeunesse.

Il comprend 28 actions concrètes pour répondre aux besoins et aux défis rencontrés par les jeunes de Longueuil.



---

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025  
ISBN 978-2-9822004-2-5 (PDF)  
ISBN 978-2-9822004-3-2 (imprimé)

Développement

Social

longueuil